



Commune de Beauvechain

Installation du nouveau Conseil communal

Lundi 16 décembre 2024

Le Conseil communal s'est réuni à la salle du Conseil ce lundi 16 décembre 2024 (1 conseillère était absente).

La séance a débuté avec le report à l'unanimité des points relatifs aux budgets 2025 de la Commune et du CPAS.

Les jeunes conseillers ont prêté serment !

Les principes de démocratie s'apprennent dès le plus jeune âge. C'est pourquoi la Commune de Beauvechain a mis sur pied en 2019 un Conseil Communal des Enfants (CCE). L'objectif principal du CCE est de réaliser des projets par et pour les enfants.

Le Conseil Communal des Enfants, c'est une structure permettant l'exercice de la démocratie représentative portée par les enfants de 5ème et 6ème primaire. Les enjeux sont multiples : faire l'expérience de la vie citoyenne via la participation à des élections, la prise de parole, l'écoute des autres, le travail en commun, découvrir les échanges d'idées et les débats propres à la démocratie, qui permettent de s'accorder dans un groupe.

En octobre 2024 ont eu lieu les élections pour l'année scolaire 2024-2025 dans les quatre classes de 5ème primaire. Une présentation préalable du CCE a été faite dans ces classes avec l'aide des élus entamant leur deuxième année de mandat. Le CCE rencontre toujours un vif intérêt lors du passage dans les classes. Les élèves élus l'année précédente poursuivent leur mandat, aux côtés des 9 nouveaux Conseillers.

Cette année, le CCE a organisé la deuxième Boum de fin d'année pour les 5e et 6e primaires et a réalisé un micro-trottoir sur le thème de l'environnement. Les projets mis en œuvre ont été détaillés dans le rapport d'activité dont le Conseil a pris connaissance ce lundi.

Incompatibilité et prestations de serment

Il existe une incompatibilité entre la fonction de Député provincial et de conseiller communal. En ayant prêté serment à la Province, l'incompatibilité est automatiquement constatée et Monsieur Benjamin Goes ne peut pas être installé en tant que conseiller communal.

Au vu de l'incompatibilité de Monsieur Benjamin Goes à siéger au Conseil communal, la première suppléante en ordre utile sur la liste B. ENSEMBLE, Chloé Evrard, est appelée à être installée et à prêter serment en tant que conseillère communale effective.

Madame Monique Lemaire-Noël a été désignée Présidente pressentie du CPAS dans le pacte de majorité adopté le 02 décembre 2024. Afin de pouvoir intégrer le Collège communal avec voix délibérative, la Présidente du CPAS doit prêter serment en tant que membre du Collège devant le Conseil communal après son installation au Conseil de l'action sociale le 09 décembre 2024.



Programme de Coordination Locale pour l'Enfance

Le programme CLE, présentant l'offre d'accueil sur le territoire de la Commune, a une durée de vie de 5 ans. Sa mise en œuvre est de la responsabilité de la Commune et de la Commission Communale de l'Accueil (CCA), avec le soutien de la Coordinatrice ATL.

Au terme des quatre premières années de vie du programme, il est demandé de porter un regard analytique et critique sur le travail effectué. Il est intéressant de comprendre pourquoi certaines actions n'ont pas pu être menées de même qu'il est nécessaire de savoir sur quels éléments nos actions peuvent continuer à s'appuyer.

À titre d'exemples, l'élaboration de la brochure des stages, qui a récemment évolué vers la mise en ligne d'un site internet propre à l'accueil temps libre à Beauvechain, ou encore l'organisation de stages communaux en août, faisaient partie des projets repris dans le programme CLE 2021-2025.

Le Conseil communal a ensuite pris connaissance du rapport d'activités 2023-2024 du **Conseil communal des Enfants**, qui détaille son fonctionnement ainsi que l'ensemble des projets qui avaient été proposés par ses membres.

Le rapport d'activités du **Conseil communal des Jeunes** a également été communiqué au Conseil. Les différents échanges et brainstorming avec les jeunes membres ont abouti à l'organisation d'une soirée pour les 12-20 ans. La possibilité de se réunir dans un local approprié a également été évoquée.

Le Conseil consultatif communal des Aînés a présenté son rapport d'activités. Avec un budget de 3.000 € pour l'année 2024, le Conseil a organisé différentes activités : drink du nouvel an, conférences, distribution du répertoire 55+, balades guidées, théâtre, etc. Les membres du CCCA contribuent également à l'information des citoyens de Beauvechain avec la rédaction d'un article dans chaque bulletin communal « Beauvech'Infos ».

Pour le prochain mandat, il sera proposé de continuer à être attentif aux besoins des seniors et agir en étroite collaboration avec le Collège Communal. Le CCCA ne veut pas seulement être organisateur d'activités ; il souhaite aussi être un interlocuteur de référence du Collège Communal & du CPAS en ce qui concerne la perception des aînés : Le CCCA souhaiterait par exemple être consulté en temps utile pour des sujets qui concernent les aînés et avoir ainsi un rôle actif dans l'examen des besoins pour pouvoir répercuter ensuite ses observations auprès de la Commune, assurant ainsi le trait d'union actif entre les aînés et les autorités communales. Au cours du prochain mandat, le CCCA devrait poursuivre sa démarche et capitaliser sur sa notoriété pour assurer pleinement son rôle de représentation des aînés.

Les conseillers ont ensuite approuvé à l'unanimité différentes conventions, dont la collaboration avec le **service Puéricultrices-relais de l'ISBW** pour un montant de 3.463,80 € (permettant de soutenir la crèche communale lors des absences du personnel pour maladie, congé, ou formation), ainsi que la collaboration avec l'ISBW pour l'accueil extrascolaire, les plaines de vacances et la prise en charge durant les temps de midi.



Collecte des encombrants à domicile

Pour l'évacuation de leurs encombrants, les habitants sont invités à se rendre au recyparc. S'ils sont dans l'impossibilité de le faire, un service de collecte à domicile est mis à disposition par l'inBW (intercommunale de gestion des déchets).

Pour l'année 2025, comme l'année dernière, un forfait fixe de 40 € par enlèvement sera demandé à la Commune, et une participation citoyenne de 20 € pour le premier mètre cube, 15 € pour le second et 10 € pour le 3ème supplémentaire (volume maximal de 3m³ et maximum 25 kg par objet).

Différentes dépenses réalisées en urgence ont ensuite été approuvées.

Avant d'examiner des points concernant le personnel communal et enseignant, les Conseillers ont été amenés à voter un **12^e provisoire** (à l'unanimité) pour le mois de janvier 2025, en raison du report du vote du budget 2025. Ce mécanisme permet d'exécuter le paiement des dépenses obligatoires et indispensables à la saine poursuite de la gestion communale. Un audit des finances locales sera mené début 2025.

Depuis le 1er octobre 2023, en application du décret du 18 mai 2022 relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux, les citoyens peuvent, en plus de l'ordre du jour, consulter les projets des décisions qui seront prises par le Conseil communal en séance publique, leur permettant ainsi de participer davantage à la vie locale -> <https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/seances-du-conseil>

Pour rappel, le public est le bienvenu pour assister aux échanges !